

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes : le score de l'Enim pour 2024

Domaine(s) :

- L'Enim

L'index annuel est un moyen d'évaluer le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération. En tant qu'établissement public de plus de 50 agents, l'Enim publie ses résultats en matière d'égalité professionnelle. Cette obligation a été introduite par la loi du 19 juillet 2023, qui vise notamment à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État.

L'index se présente sous la forme d'un score sur 100 points.

L'Enim obtient le score de 75,8/100.

L'index s'appliquant à la fonction publique recouvre trois indicateurs :

- Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes à corps, grade et échelon équivalents
- Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes à catégorie hiérarchique équivalente
- Nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 agents ayant perçu les plus hautes rémunérations

Pour calculer son score, l'Enim a appliqué les modalités de calcul données par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Index égalité pour l'Enim en 2024	Score maximal pondéré (en points)	Score de l'Enim pondéré (en points)
Egalité de rémunération pour les fonctionnaires	46	44,85
Egalité de rémunération pour les contractuels	34	22,95
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	20	8
TOTAL	100	75,8

Mis à jour le 29/09/25

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/index-de-legalite-professionnelle-femmes-hommes-score-de-lenim-pour-2024>